



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Date d'émission : 27/04/2012 - Date de révision : 12/02/2015

FIBRE – B2107 – B2114 – B2126

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n°453/2010 révision du 16/07/2014 FR

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : FIBRE

Code du produit : B2107 – B2114 – B2126

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Fibres synthétiques.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

SARL ROGA

460 Avenue Gaston PHOEBUS

64170 ARTIX

Tél : 05 59 60 93 80

contact@roga.fr - www.roga.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme : INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>.

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

Dangers physiques/chimiques : Selon la norme européenne CEE 88/379, le produit est classé comme: NON DANGEREUX.

Dangers pour l'environnement : Aucun danger connu pour l'environnement.

Dangers pour la santé humaine : Dans l'utilisation pour laquelle le produit est destiné, il n'y a pas de risque connu pour la santé humaine.

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composition : Polypropylène 100% et produits de finition (mélange d'ensimage et eau).

Information sur les composants : Polypropylène: Ce produit ne contient aucun composant dangereux conformément à la législation dangereuse communautaire.

Eau: Ce produit n'est pas dangereux conformément à la législation communautaire.

Produits de finition: L'ensimage utilisé n'est pas considéré comme irritant.

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

Inhalation : En cas d'exposition à une atmosphère contenant des poussières en suspension de la matière, transporter la victime à l'air libre. Appeler le médecin. Ce risque est peu probable en raison de la présentation du produit en sac.

Contact avec la peau : Aucune interaction. En cas d'irritation due principalement à l'ensimage, laver abondamment la zone avec de l'eau et consulter un médecin. Pour la matière en fusion, ne pas chercher à la retirer de la peau, refroidir abondamment à l'eau. Appeler le médecin.

Contact avec les yeux : Laver abondamment à l'eau et ne pas les frotter. Appeler le médecin.

Ingestion : Aucun risque.

Inhalation de fumées : En cas d'exposition à des gaz dans le processus de fusion de la matière, transporter la victime à l'air libre. Appeler le médecin.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction : H2O, mousse, CO2 et moyens d'extinction secs (poudre ABC).

Moyens à éviter : Aucun.

FIBRE – B2107 – B2114 – B2126

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n°453/2010 révision du 16/07/2014 FR

Conditions à éviter : Eviter la formation de poussières en suspension en atmosphères fermées. Si tel est le cas, évacuer et ventiler immédiatement la zone affectée. Eviter dans cette situation les sources d'ignitions ou étincelles électriques.

Combustion : Se décompose totalement à des températures supérieures à 320°C produisant H₂O, CO₂, hydrocarbures, aldéhydes, cétones et en cas de combustion incomplète également du CO.

Dans cette combustion se dégagent d'abondantes fumées et brouillards.

Dangers particuliers d'incendie : Le produit fondu peut propager le feu. Pas d'auto-inflammation à T < 320°C.

Dangers d'explosion : Le produit peut s'enflammer et provoquer une explosion s'il y a de la poussière en suspension. Eviter l'accumulation de particules < 0,125 mm. Face à une situation de danger de ce type, suivre les recommandations du point "Conditions à éviter".

Equipements de protection : Appareil de respiration autonome à pression positive et équipement approprié contre les incendies (casque, veste, pantalon, masque, gants et tout ce qui sert pour la protection).

SECTION 6 : MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles : Voir la section 8.

Précautions environnementales : Eviter le rejet dans les égouts ou les voies d'eau publiques.

Méthodes de nettoyage : Retirer mécaniquement avec une brosse ou un équipement d'aspiration. Pour l'élimination, voir la section 13.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation : Dans le lieu où la matière sera manipulée doivent être prises toutes les précautions pour éviter la formation de poussières en suspension, cela pouvant générer des cas d'inhalation ou de combustion.

Il est souhaitable de déplacer la matière dans un système fermé exempt de poussières et correctement isolé électriquement pour éviter les charges électrostatiques. Les conteneurs du produit doivent être connectés à la terre pour éviter les décharges électrostatiques lors des opérations de manipulation (par exemple le chargement et le déchargement). Ne pas boire, ni manger, ni fumer dans ces processus de manipulation.

Stockage : Conserver la matière dans un lieu adapté, sec, ventilé et protégé des intempéries et de la lumière directe du soleil.

SECTION 8 : CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition professionnelle : Il n'y a pas de limites d'exposition professionnelle établies.

Mesures générales : Utilisez les bonnes pratiques internes d'ordre et de propreté.

Voies respiratoires : En cas de présence de poussière, utiliser un masque de protection pour la poussière inerte ambiante.

Mains : Gants adaptés, si applicable.

Yeux : Lunettes de protection ou masque, si applicable.

Corps : Vêtement adapté.

SECTION 9 : PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique : Solide, présenté sous forme de fibres.

Couleur : Blanc.

Odeur : Pratiquement inodore.

Point de fusion : 164,41°C

Densité : 0,85 - 0,93 g/cm³

pH : Non applicable.

Solubilité dans l'eau : Insoluble.

Solubilité dans d'autres substances : Soluble dans les solvants aromatiques à hautes températures. Légèrement attaqué par le n-heptane.

SECTION 10 : STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité : Stable à température ambiante.

Conditions à éviter : Eviter le contact avec des produits oxydants, le contact avec des sources de chaleurs, et l'accumulation de petites particules, en particulier dans la manutention pneumatique.

Produits de décomposition : Aucun dans les situations correctes de stockage et d'utilisation.

FIBRE – B2107 – B2114 – B2126

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n°453/2010 révision du 16/07/2014 FR

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Ingestion : DL 50 orale ratio > 2000 mg/kg

Contact avec la peau : L'absorption par la peau est très improbable, compte tenu de leurs caractéristiques physico-chimiques, à l'exception des allergies à l'ensimage utilisé.

Inhalation : L'exposition ponctuelle à la poussière n'est pas grave. L'exposition aux vapeurs à température ambiante est improbable. Irritations possibles des muqueuses en présence de poussière fine, exposition longue et température de gaz.

Irritation de la peau : Non irritant, à l'exception des allergies à l'ensimage utilisé.

Irritation des yeux : La poussière peut irriter les yeux.

Irritation des voies respiratoires : La poussière peut irriter les voies respiratoires.

Sensibilisation : Aucun élément de preuve.

Mutagénicité : Aucun élément de preuve.

Tératogénicité : Aucun élément de preuve.

Cancérogénicité : Aucun élément de preuve.

SECTION 12 : INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Du fait de la faible solubilité du produit, il ne devrait présenter aucun problème pour l'environnement aquatique.

Sur le terrain la matière se dégrade très lentement, sans interaction observable avec l'environnement.

Le polypropylène est recyclable.

SECTION 13 : CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Il s'agit d'un matériau recyclable, de sorte que, autant que possible, il doit être géré comme tel. Toutefois, si l'objectif est l'élimination, celle-ci doit être effectuée par une décharge contrôlée dans des incinérateurs autorisés, qui considèrent les cendres comme déchets.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Par voie terrestre - route - rail : Ce produit n'est pas classé selon ADR / RID.

Par voies de navigation intérieure: Ce produit n'est pas classé selon ADNR.

Mer : Ce produit n'est pas classé selon IMDG.

Air : Ce produit n'est pas classé selon IATA.

Réglementation nationale - internationale de transport : Pas nécessaire, sauf marquage CE.

SECTION 15 : INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Ce produit devrait être commercialisé sous marquage CE selon la directive 89/106/CEE des PRODUITS DE LA CONSTRUCTION.

Ce marquage CE se rapporte à la norme EN 14889-2 Fibres pour béton. Partie 2 : Fibres polymère - Définition, spécifications et conformité.

Ce produit ne doit pas être classé comme dangereux selon la réglementation européenne (67/548/CEE – 88/379/CEE). Par conséquent, il ne requiert pas une signalisation spécifique.

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en section 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.